

SEANCE DU 22 MAI 2017

Le vingt-deux mai deux mille dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Présents : Mesdames, MAUPPIN Gaétane, GUIDO Marie, LAFAILLE Eliane, SAUZEDE Véronique, Claire LACOUME, Sue INGRAM, Messieurs FERNANDEZ David, Pierre THARIN, APARICIO Alexandre, SIRE Roland. Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Marc FLANDIN, procuration à David FERNANDEZ

Absents excusés

Laurent RIGAL, Laurence ROUSSET, Etienne MERVOYER

Ordre du jour

-) Délibération autorisation d'emprunt auprès de la caisse des dépôts et consignations.
-) Délibération entreprises retenues pour travaux de réhabilitation du foyer et de la construction de la salle de multi-activités.
-) Délibération tarif location foyer à compter d'octobre 2017
-) Aménagements des bords d'Aude – point de situation sur l'avancement du dossier administratif. (bureau d'études, convention...)
Questions diverses

Secrétaire de séance : Véronique SAUZEDE

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir valider le compte rendu du conseil du 10 avril 2017, dont il fait lecture. **IL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Monsieur le Maire propose au conseil de modifier l'ordre du jour pour la prise :

- d'une délibération de délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable à l'échelle du territoire des communes d'Espéras, Montazels, Antugnac et Campagne sur Aude ,
- d'une délibération concernant la dissolution du SIVU du collège Bieules de Couiza.
- d'une délibération modifiant le prix d'achat des parcelles de terrain à la SCI « Le camping du petit paradis ».

Le conseil valide à **l'unanimité**

I- Délibération : autorisation d'emprunt auprès de la caisse des dépôts et consignations

Monsieur le Maire rappelle au conseil que pour les besoins de financement des travaux de réhabilitation du foyer communal et de la construction de la salle multi-activités, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 140 000.00 Euros.

Pour ce faire et dans le cadre d'un appel à concurrence, une offre de prêt émanant de la caisse des dépôts et consignations a été retenue. Ainsi le conseil municipal, après avoir pris connaissance des conditions contenues au contrat de prêt n° 63654 du 2 mai 2017 proposé par la caisse des dépôts et consignations délibère, que pour le financement de cette opération, monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt pour un montant de 140 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne de prêt 1

<p>ligne de prêt : Prêt au secteur Public local Montant du contrat de prêt : 140 000,00 Euros Durée du contrat de prêt : 20 ans Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle. Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.62 % Mode d'amortissement : échéances constantes Score GISSLER : 1A Commission d'instruction : 0.06% (6 points de base) du montant du contrat prêt, soit 80 €</p>

A cet effet, le conseil à l'**UNANIMITE** autorise monsieur le Maire, à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus auprès de la caisse des dépôts et consignations et la demande de réalisation des fonds.

II- Délibération entreprises retenues pour les travaux de réhabilitation du foyer et de la construction de la salle multi-activités.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du foyer et de la construction d'une salle multi-activités, monsieur le Maire expose au conseil le choix des entreprises retenues suite à la commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 25 avril 2017 d'une part et au rendu de l'analyse des offres du 9 mai 2017 d'autre part.

Il ressort que les entreprises ont répondu en bon nombre à la consultation et que les dépenses envisagées s'inscrivent dans l'enveloppe globale de l'estimatif du marché.

Les entreprises retenues sont récapitulées dans le tableau ci-après :

	Estimation	Entreprises	Désignation
LOT 1 : GROS ŒUVRE DEMOLITION	121 400.00	117 711.30	SARL MARIN
LOT 2 : BARDAGE	14 800.00	14 710.80	SAS SACMA
LOT 3 : ETANCHEITE	8 000.00	7 894.00	SARL EPE
LOT 4 : TRAITEMENT FACADE	12 200.00	11 961.40	SARL RAVALEMENT 2000
LOT 5 : ISOLATION-CLOISON- FAUX PLAFONDS	33 500.00	31 749.50	SARL GASTOU PLATRERIE
LOT 6 : CHAPES-REVETEMENTS DE SOLS ET MURS SCELLES	20 400.00	18 529.30	EURL FALCOU
LOT 7 : MENUISERIES ALUMINIUM	47 900.00	38 613.00	SARL PRIM ALU
LOT 8 : MENUISERIE BOIS	19 700.00	19 433.80	MENUISERIE MORA
LOT 9 : SERRURERIE	13 300.00	11 830.02	SAS SACMA
LOT 10 : PEINTURE-SOL SOUPLE	16 000.00	11 495.40	CAROLYS
LOT 11 : CLIMATISATION-PLOMBERIE- SANITAIRE-VENTILATION	38 500.00	30 120.10	DAUMAS
LOT 12 : ELECTRICITE-COURANTS FAIBLES	33 500.00	30 475.25	CLEMENTE
TOTAUX	379 200.00	344 523.87	

Après avoir présenté au conseil le détail des résultats de la consultation et les critères retenus qui ont guidé les propositions de la commission de l'appel d'offres, Monsieur le Maire propose au conseil de valider la proposition de la commission de l'appel d'offres.

Où l'exposé du Maire, le conseil municipal valide à l'**unanimité** le choix proposé tel qu'il est présenté dans le tableau supra et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché et de procéder aux diverses actions prévues et nécessaires dans le cadre de la bonne conduite de l'opération.

III- Délibération tarif location foyer à compter d'octobre 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal du changement du tarif de la location de la salle du foyer à compter de l'achèvement des travaux prévu début octobre 2017 et propose de modifier le tarif en l'augmentant légèrement du fait notamment de la climatisation du foyer qui engendrera l'été une consommation d'électricité substantielle :

- 100€ été/hiver pour les habitants de Campagne sur Aude
- 300€ été/hiver pour les habitants hors commune

Le conseil valide à l'**unanimité**

IV- Délibération Délégation de Maîtrise d’Ouvrage dans le cadre d’un schéma directeur d’Alimentation en Eau Potable à l’échelle du territoire des communes d’Espéraza, Montazels, Antugnac, et Campagne sur Aude.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu des difficultés rencontrées ces dernières années et à craindre dans les années à venir, concernant l’alimentation en eau potable de la population, une réflexion est menée sur l’opportunité de **mutualiser les ressources en Eau ou de rechercher de nouvelles ressources sur les communes d’Espéraza, Campagne d’Aude, Montazels et Antugnac.**

Pour cela, après une réunion en présence du directeur du SATEP (Service d’Assistance Technique Eau Potable), un schéma directeur d’Alimentation en Eau Potable sur le territoire intercommunal doit être réalisé afin d’établir l’état des lieux de cette problématique avant d’envisager les éventuelles actions à conduire.

Un dossier de demande de subvention est à déposer auprès du Conseil Général et de l’Agence de l’Eau dans le cadre d’un appel à projet donnant accès à des subventions au taux de 80% pour les dossiers reçus avant le 30 juin 2017.

Monsieur le Maire précise que l’obtention d’un taux de subvention à 80% conditionne l’engagement des communes dans cette étude, le reliquat restant étant alors réparti au prorata des populations entre les quatre communes.

Monsieur le Maire, propose, comme il l’a été convenu, de déléguer la maîtrise d’Ouvrage à la Commune d’Espéraza pour la réalisation du schéma directeur d’Alimentation en Eau Potable à l’échelle du territoire des Communes d’Espéraza, Montazels, Antugnac et Campagne sur Aude.

Où l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE à l’UNANIMITE** la délégation de maîtrise d’ouvrage au profit de la commune d’Espéraza dans le cadre du schéma directeur d’Alimentation en Eau Potable à l’échelle du territoire des communes d’Espéraza, Montazels, Antugnac et Campagne d’Aude

V- Délibération dissolution syndicat intercommunal de gestion pour le collège de Couiza

Monsieur le Maire expose au conseil que par délibération du comité syndical en date du 10 avril 2017, ce dernier a décidé à l’unanimité de la dissolution du SIVU d’aide à la gestion du collège Jean-Baptiste BIEULES de Couiza, au motif que les statuts du SIVU ne sont plus conformes, car au terme de l’article L213-2-1 du code de l’éducation, la gestion des collèges relève de la compétence du Département. Dans ce cadre, il est demandé aux communes de délibérer pour entériner cette dissolution, afin que le Préfet prenne un arrêté de dissolution.

Dans la continuité de cette dissolution, Monsieur le Maire précise que le syndicat a décidé pour solder l’ensemble de ses finances, de porter le montant 2017 de la participation par habitant à 5€, soit 3€ au titre de la participation traditionnelle auxquels s’ajoutent 2€ pour solder les impayés des familles.

Le conseil municipal oui l’exposé du Maire, à l’UNANIMITE approuve la dissolution du SIVU d’aide à la gestion du Collège Jean-Baptiste BIEULES de Couiza.

VI- Délibération - Acquisition parcelles de terrain à la SCI «Le camping du petit paradis ».

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la SCI « Le Camping du petit paradis » a proposé à la commune de lui vendre plusieurs parcelles qui composent la voirie desservant l'accès aux habitations MUR, LLOPIS et HERBAUX.

Il s'agit des parcelles :

- AL 63 pour 1a 80ca
- AL 64 pour 20ca
- AL 91 pour 1a 04ca
- AL 136 pour 15ca
- AL 137 pour 14a 66ca.

De même, la commune, dans le cadre de la création d'un point de puisage dans le fleuve Aude au profit des éleveurs et des agriculteurs, désire faire l'acquisition d'une parcelle de terre cadastrée AE 29 pour 140 ca, au lieudit la rivière, appartenant également à la SCI « Le camping du Petit Paradis ».

Le prix d'achat de l'ensemble proposé est de 230€ (deux cent trente euros), les frais de notaires seront pris en charge par le vendeur.

Le conseil municipal ouï l'exposé du maire accepte à l'**unanimité** l'achat des parcelles susvisées au prix de 230€ (deux cent trente euros)

QUESTIONS DIVERSES :

Ecole numérique pour l'école communale – signature convention

Monsieur le Maire informe le conseil que la réception internet étant de meilleure qualité à l'école depuis l'installation de Xilan, il est maintenant possible de signer la convention, qui était en attente de signature depuis plusieurs mois.

Il rappelle que l'investissement est de 8000€ subventionné à 50% par l'Etat/Région et qu'il mettra ainsi nos enfants dans les meilleures conditions d'apprentissage de l'informatique.

Messieurs APARICIO et SIRE sont chargés, en liaison avec les enseignants et l'inspection d'académie de procéder aux achats, afin que le système retenu (ordinateurs ou tablettes) soit opérant pour la rentrée de septembre.

Aménagement des bords d'Aude

Monsieur le Maire Informe le conseil de l'avancée de ce dossier, qui pose cependant des difficultés par rapport aux services de l'Etat, dès l'instant où on s'approche au plus près du fleuve et concernant le passage au bas du pont.

Plusieurs réunions et visites sur le terrain ont permis cependant d'avancer et le bureau d'études devrait être en mesure de présenter un avant-projet, support des demandes de subvention, dans les prochaines semaines.

Dès que ce dernier sera connu, il sera présenté au conseil et aux riverains afin de définir avec chacun d'eux les emprises qui seront nécessaires au passage du cheminement piétonnier.

Plan sécheresse

Monsieur le Maire expose les grandes lignes des dispositions préfectorales envisagées par l'Etat dans le cadre d'une sécheresse qui risque de toucher le territoire dans les prochaines semaines.

Aucune restriction précise n'est prévue pour l'instant sur notre territoire, mais la vigilance s'impose afin d'éviter toute consommation abusive de l'eau.

David FERNANDEZ, rappelle au conseil la problématique de l'eau potable qui risque de se poser dès le début septembre si le fleuve Aude continue d'être géré de la façon dont il l'est cette année.

Activités périscolaires

Monsieur le Maire expose au conseil la problématique des activités périscolaires, en rappelant le choix donné aux communes par le nouveau président de la République, quant à un retour possible à la semaine d'école dite des « 4 jours ».

Il indique que les enseignants sont favorables au retour aux 4 jours, car ils ont constaté que depuis la réforme des rythmes scolaires, aucune des formules testées n'a donné satisfaction quant à la qualité du travail des enfants ainsi que leur bien-être. Ils ont constaté au fil des semaines une lassitude des enfants vis-à-vis du travail scolaire, une fatigue physique évidente ainsi qu'un état de nervosité non négligeable rendant difficiles les relations entre les élèves.

Monsieur le Maire indique que plusieurs parents vont dans le même sens que les enseignants et que le sujet sera abordé à l'occasion du prochain conseil d'école.

Il demande au conseil quelle est sa position sur le sujet.

Après en avoir débattu **et à l'unanimité**, le conseil est favorable au retour à la semaine dite des 4 jours, (lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30).

Monsieur le Maire prend note de la position du conseil dont il fera état au prochain conseil d'école qui devrait se tenir le 20 juin.

Quelques points particuliers sont abordés en fin de conseil concernant :

- les illuminations de Noël dont le pont, (un petit investissement sera réalisé cette année).
- l'entretien du terrain de pétanque (arbres gelés à remplacer, peinture du portail, crépi de la murette...)
- des travaux de déploiement de Xilan à l'école maternelle.
- l'amélioration de l'arrosage intégré au pont
- l'avancement des travaux de réhabilitation des vitraux de l'église et la réalisation de brochures et flyers.
- la qualité des repas servis à la cantine par SODEXO.
- les dangers encourus par les enfants qui pratiquent la trottinette sur la voie publique.

Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures 45.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Les conseillers municipaux